

Règlement 2013

Art 1. Organisation

Le Raid K est une épreuve multi-sports. Le règlement définit les règles de fonctionnement de l'épreuve. Le fait de s'inscrire à l'épreuve entraîne l'acceptation, entière et sans restriction, du présent règlement.

Les concurrents doivent se conformer au règlement de l'épreuve et de ses annexes, aux directives de l'organisation ainsi qu'aux diverses législations en vigueur sur les lieux traversés et/ou occupés (règlement général de police, réglementation sur l'environnement, code de la route, etc.) Le non-respect de cette clause dégage toute responsabilité de l'organisation et entraîne l'application des lois en vigueur.

L'organisation se réserve le droit de modifier, d'ajouter ou de supprimer certaines épreuves en cas de nécessité. Ces modifications éventuelles seront annoncées sur le site www.k-raid-ardennes.fr ou avant le départ ou en cours d'épreuve.

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile organisateur, conformément à la législation en vigueur. Toutefois, la responsabilité de l'organisateur ne saurait, en aucun cas, être recherchée en cas de vol ou de perte de tout objet matériel ou autre qu'il soit, confié à sa garde, transporté dans ses véhicules ou déposé dans ses locaux.

Art 2. Encadrement

Le Trikayakthlon est encadré par des bénévoles dont le rôle est d'assurer le bon déroulement des épreuves. Toute personne de l'encadrement peut à tout moment arrêter un concurrent ou une équipe pour des raisons de sécurité ou du non-respect du présent règlement.

Le non-respect des consignes données par les personnes de l'encadrement dégage toute responsabilité de l'organisation.

Art 3. Epreuve

Le principe est un enchaînement de plusieurs épreuves (Canoë, VTT, course à pieds). Le Trikayakthlon comprendra Trois versions:

- Parcours « Confirmés »
- Parcours « Découverte »
- Parcours « Jeunes »

Les équipes seront composées de deux personnes et seront divisées en trois catégories hommes, femmes et mixtes.

Le parcours sera identique à tous les concurrents d'une même catégorie, Un court briefing sera fait avant le départ.

Sur toutes les sections de course, les concurrents d'une même équipe ont l'obligation de rester groupés. Ils doivent toujours rester à portée de voix (max 30 sec d'écart). Il est interdit d'emprunter

des zones interdites. Il est rappelé que l'équipe est soumise au code de la route dès qu'elle emprunte ou franchit une voie de circulation.

Tout abandon partiel ou total doit être signalé à l'organisation au centre de course. Les participants s'engagent sur le Triyakakthlon en toute connaissance de cause. Ils dégagent, par avance, l'organisation de toute responsabilité pénale et civile en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait survenir.

L'organisation rappelle que la législation du code de la route est en vigueur et doit être respectée. En particulier, qu'une voie de circulation doit être considérée comme un obstacle naturel et nécessite l'arrêt total des participants avant d'être traversée. La traversée doit se faire sur les zones indiquées sur la carte.

Art 4. Classement

Le Triyakakthlon aura un classement masculin, mixte et féminin. Le classement final se fera aux temps.

Le classement définitif sera publié sur le site de l'épreuve, dans un délai de 24Heures. Un classement provisoire sera donné, ainsi que les podiums, dès la fin de course.

Art 5. Mise hors-course

Non-respect des indications de l'organisation et/ou des signaleurs

Non-respect du port du casque obligatoire en VTT

Non-respect du port du gilet de sauvetage

Utilisation de moyens de déplacement non-autorisés (i.e autre que ceux mentionnés sur la section considérée)

Utilisation de tout moyen de navigation électronique (GPS,...).

Non-respect des règles de sécurité – du code de la route – abandon de déchets dans la nature -

....

Art 6. Matériel obligatoire

Par équipier :

- Une tenue pour la pratique de sport en pleine nature
- Un VTT
- Un casque pour le VTT
- Ravitaillement de course en suffisance (eau, boissons/barres énergétiques)

Par équipe :

- Une trousse de secours
- Un téléphone portable chargé sous étui étanche
- Le dossard fourni par l'organisateur devra toujours être porté visiblement.

- Un bike-wash sera prévu par l'organisateur.

Art 7. Prestations fournies par l'organisateur – droit d'engagement

Aucun remboursement d'inscription ne sera accordé en cas de non-participation à l'épreuve et ce pour quelque raison que ce soit.

Le montant devra être dû si l'équipe ne donne pas signe de son annulation d'inscription avant la date limite des inscriptions (29 Mai 2013)

Les chiens, mêmes tenus en laisse, ne peuvent accompagner les concurrents.

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Dans cette éventualité, le droit d'engagement sera complètement remboursé.

Art 8. Assistance

En cas d'accident grave, l'assistance au concurrent blessé doit primer sur l'esprit de compétition. Vous pourrez informer l'organisation des éventuels accidents, arrivées tardives ou abandon.

Art 9. Responsabilités

L'inscription se fait par équipe. Un des équipiers est désigné comme chef d'équipe. Il est seul juge de l'opportunité de prendre le départ de la course et de la continuer pendant toute la durée de l'épreuve. Néanmoins, l'organisation se réserve le droit d'interdire à un concurrent de prendre part au départ de la course ou de la poursuivre.

En s'engageant sur le Triakayathlon, chaque concurrent déclare prendre sous sa responsabilité tout accident de santé ou matériel qui pourrait être la suite directe ou indirecte de cette épreuve. Il s'engage formellement à ne rechercher en aucun cas dans le présent et à l'avenir la responsabilité des organisateurs de cette épreuve.

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement les biens, les propriétés et les personnes privées et publics rencontrés. Tout manquement à cette règle de savoir-vivre entraînera les poursuites pénales prévues par la loi ainsi que la mise hors-course de l'équipe.

L'organisation n'est pas responsable du comportement des participants enfreignant la législation en vigueur.

Art 10. Règles environnementales

L'organisation a la volonté de faire du respect de l'environnement une des composantes de sa philosophie.

Nous offrons aux compétiteurs l'opportunité de découvrir des espaces naturels constituant un patrimoine à préserver, nous souhaitons donc que ceux-ci soient respectés au maximum. Chaque concurrent doit tenter d'avoir un impact minimum sur l'environnement, nous prôtons donc une approche «papiers en poche». Le bruit sera limité au maximum en forêt et dans le village. Chaque chose apportée sur le Triakayathlon (emballages, détritrus) doit être emportée et pas abandonnée sur le site.

Art 11. Droits d'images

Chaque concurrent accepte sans condition et restriction toute prise d'images et son (vidéo / photos) de son équipe à des fins publicitaires et/ou promotionnelles réalisées par l'ensemble des médias présents sur le Triyakathlon sans prétendre à aucun remboursement de quelque nature que ce soit et sans réclamer aucune compensation.

Art 12. Dossier d'inscription

L'équipe / équipier doit transmettre à l'organisation un dossier complet comprenant :

- a. L'ensemble des informations requises sur le formulaire d'inscription disponible sur le site www.k-raid-ardennes.fr (à remplir en ligne OU à renvoyer par la poste à l'adresse ci-dessous)
- b. Un certificat médical datant de moins de trois mois attestant la non contre-indication à la pratique des raids multi-sports.
- c. Le paiement de l'inscription avant le 29 Mai 2013 .

Ces documents sont à renvoyer à :

K Raid Ardennes
Rue de commandant Lefèvre
08500 ANCHAMPS

ou à déposer au point relais chez Cycles Cordier, Avenue Danton à Revin

ou par mail à contact@k-raid-ardennes.fr

Aucune inscription ne sera validée si l'organisation n'est pas en possession du dossier complet. Date limite des inscriptions : 29 Mai

Les concurrents mineurs s'engageant sur le Triyakathlon devront faire signer l'autorisation parentale jointe sur la fiche d'inscription.